

à dit le philosophisme moderne, c'est d'avoir rendu impossibles les guerres de religion, et d'avoir effacé ce fléau, le plus grand de tous, de la longue liste des calamités qu'ont produites la formation et l'organisation des sociétés humaines.

Cette proposition fautive même en théorie, en beaucoup de points, aurait cependant, dans la pratique, une apparence de vérité, si elle s'appliquait exclusivement à la foi catholique, qui, pour obtenir le triomphe intellectuel et moral auquel elle aspire, n'a besoin que de la liberté d'exposer ses doctrines et de les soutenir par les seules armes que lui fournissent la droite raison et les démonstrations qu'elle puise dans la tradition de tous les siècles. Ce n'est donc pas la foi catholique, tolérante pour les personnes et seulement intolérante pour l'erreur, qui provoque les guerres religieuses, et elle n'a pas eu besoin des instructions du philosophisme pour les exécuter en principe, bien qu'elle se voie quelquefois contrainte de tolérer ce moyen de repousser les attaques matérielles de ses ennemis.

Si les schismes et les hérésies se contentaient, à son exemple, de soutenir leurs doctrines par la prédication et par des écrits, (fussent-ils même remplis, comme il arrive ordinairement, de calomnies et de mensonges) le débat ne descendrait donc pas dans le champ des violences et des combats. Mais, tandis que l'Église catholique ne s'occupe que de la conduite de son troupeau fidèle et de la pacifique recherche des ovaïles qui, égarees au loin, méprisent sa charité pastorale, une excitation frénétique agite dans un autre sens tous les ennemis de l'Église; elle les porte à s'en prendre surtout à ses sublimes institutions, qui, aux yeux des sages, font son honneur et sa gloire. La destruction de tous les monastères catholiques est le premier moyen qu'ils emploient pour exterminer, autant que cela est en eux, le catholicisme, et ils se montrent d'autant plus âpres à la curée, qu'au moyen de ce qu'ils appellent la *sécularisation*, c'est-à-dire le vol et la confiscation des propriétés des monastères, ils prétendent combler le déficit que leur cupidité personnelle produit dans les légitimes ressources de l'État, bien que l'expérience ait suffisamment prouvé que ces déprédations n'ont jamais enrichi aucune nation. L'Angleterre, la France, les États allemands, la Russie même pourraient le certifier au besoin; l'Espagne et le Portugal, au moment même où nous parlons, proclament hautement cette vérité.

Ces réflexions nous sont suggérées par la situation que nous voyons se développer dans un pays voisin de la France et autrefois étroitement lié avec elle. La Suisse est au moment de voir éclater dans son sein un de ces terribles conflits religieux que nos philosophes politiques déclaraient désormais impossibles. Le canton d'Argovie, persistant contre la teneur explicite du parti fédéral et au mépris de deux *conclusum* de la Diète, à liquider, comme il dit, c'est à dire à vendre ou à s'approprier les domaines des communautés religieuses qu'il a supprimées, déclare insolument son mépris pour les avertissements, que vient de lui adresser, à ce sujet, l'organe légal de la volonté fédérale, et cette fatale résolution est prise par lui, au milieu des furibondes clamours de ses membres, dont le langage bassement scandaleux suffit pour caractériser la faction dont ils se montrent les organes. D'autre part une protection ferme, et par son langage digne de la cause du droit et de la justice, rejette sur cette faction les malheurs qui peuvent en advenir, et nous croyons cette première collision assez grave, pour devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs, ce que nous apprend, sur cette ignominieuse situation de la Suisse, notre correspondance de Lucerne.

« Lucerne, le 14 février.

« Le 9 février, le grand-conseil d'Argovie s'est assemblé pour prendre en considération la circulaire directoriale relative à la suppression des couvens du canton. L'exaspération de la majorité radicale de l'Assemblée s'est manifestée par des discours dont l'histoire de nos assemblées délibérantes n'avait pas jusqu'ici fourni d'exemples. Le conseiller Wieland a déclaré qu'il ne pouvait voir dans la circulaire du vorort qu'une intention, aussi bien calculée que mal dissimulée, de provoquer l'anarchie fédérale afin de livrer la patrie aux griffes des puissances étrangères. Le conseiller Tanner qualifie Lucerne de *canton monacal, travaillé par la fièvre du fanatisme*, et auquel il ne faut répondre qu'en quatre mots: *Vu te faire f....* Il appelle démons tous ceux qui se rangent du côté de cet ennemi public. Pierre Bruggier dit: *Si le vorort nous prépare des cochonneries, qu'il vienne, il nous trouvera chez nous.* Le préavis du petit-conseil, tendant à repousser vivement toutes les exigences du canton directeur, a été, séance tenante, érigé en décret souverain. Quarante-huit voix seulement ont opiné pour la proposition contraire; mais cette minorité, qui se fit élevée à soixante-dix votes si la crainte des violences de la faction dominante n'avait retenu chez eux une partie notable des membres du grand conseil, a fait recevoir au protocole la protestation formelle d'un de nos plus respectables concitoyens, dont le nom mérite d'être conservé, Schleuniger, et à laquelle a adhéré la minorité en corps; déclarant: que chacun de ses membres, pour lui-même et pour ses commettans, repousse la responsabilité d'un décret qui blesse également les droits et les vœux des catholiques, et la prérogative directoriale; et rejette sur la majorité les conséquences inévitables de sa résolution. Reste à voir maintenant, si l'autorité directrice et centrale de la Confédération recourra, à l'instant, aux mesures coercitives et coercitives que le pacte met à sa disposition, en cas de résistance d'un canton aux *conclusum* de la Diète, ou si elle jugera à propos de convoquer une Diète extraordinaire pour aviser aux besoins du moment. Dans le premier cas, elle ne pourrait compter sur l'assistance des cantons protestans ou révolutionnaires; elle aurait même à craindre quelque diversion en faveur d'Argovie; mais, en revanche, le gouvernement de ce canton aurait à re-

douter, de son côté, quelque démonstration armée de ses ressortissans catholiques. Dans le second cas, les opinions de la Diète pourront se diviser et se neutraliser réciproquement, de manière à ce que la cause demeure encore indécise. La voie des armes mettra fin, tôt ou tard, à cette situation critique et, dans ce cas, l'histoire suisse montre d'avance de quel côté demeurerait la victoire. Toutefois cette situation si grave doit appeler toute l'attention de la France, qui, si elle entendait ses intérêts, pourrait éviter des collisions si dangereuses, en faisant, par son crédit, incliner la balance en faveur des droits et des intérêts catholiques. »

Univers.

On nous prie d'insérer dans nos colonnes le prospectus des Dames de la Congrégation. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit tant de fois du mérite de cette institution. Pour en faire le plus complet éloge il suffit de dire que ces inappréciables institutrices tiennent toutes les promesses de leur prospectus, toutes grandes qu'elles soient, de quelque difficile exécution qu'elles paraissent. C'est que la religion inspire leurs efforts et soutient leur dévouement.

COUVENT DES SŒURS DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME, Établi à Montréal, pour l'instruction des jeunes Demoiselles. COURS D'INSTRUCTION.

—Il renferme l'étude des langues Française et Anglaise, la Grammaire, l'Écriture, l'Arithmétique, la Géographie et l'usage des Globes, les Elémens d'Astronomie, la Rhétorique et la Littérature, l'Histoire ancienne et moderne, la Mythologie, la Chronologie, la Philosophie Naturelle, la Chimie, la Botanique, la Géologie etc.

Le Dessin, la Peinture à l'eau et à l'huile, la Couture et la Broderie en tous genres, sur le satin, l'écorce etc. l'Économie domestique, la Musique vocale, le Piano, la Guitare, la Harpe, etc. etc.

OBSERVATIONS.

Les parens, ou tuteurs éloignés de la ville sont priés de désigner quelqu'un sur les lieux chargé de liquider les comptes lorsqu'ils seront échus et de recevoir les enfans, si la maladie ou quelque autre circonstance rendent leur départ nécessaire.

On reçoit dans la pension des élèves de toutes croyances, mais toutes doivent se conformer aux exercices publics de la maison. Tous les ans les élèves ont quelques semaines de vacances, précédées d'un Examen.

TROUSSEAU.

Chaque élève doit avoir en entrant: Deux robes bleu clair, deux robes blanches, deux tabliers de merino noir, un de soie. Un chapeau blanc et une pèlerine pour tête, un manteau bleu foncé et un chapeau noir. L'hiver outre ceci, chacune doit avoir en entrant: 6 changes de linge, de bas, mouchoirs de poche, essuie-mains (le tout marqué), 2 robes du matin, une boîte à peignes, avec brosse, peignes etc. De plus un chapeau de paille garni en bleu, et quelques robes de couleur pour les promenades à l'île St. Paul.

Les parens qui désirent que leurs enfans soient pourvus par l'institution de hardes, de livres ou articles nécessaires au dessin et à la Broderie, remettront à la Maîtresse générale, une somme pour cet effet. Il est à la disposition des parens de fournir le lit, et de faire blanchir le linge des élèves.

CONDITIONS.

La pension et instruction dans les deux langues par an	£18	0	0
Demi-pension		9	0
Plumes et encre		0	5
En entrant		0	7
L'Italien, l'Allemand, le Dessin, la Musique sont payés à part.			6

NÉCROLOGIE.—Décédé à Kamouraska, le 11 du courant après une longue et douloureuse maladie, le révérend M. JACQUES VARIN, archi-prêtre, âgé de 65 ans et 6 mois, et curé de cette paroisse depuis près de 25 ans.

BULLETIN.

Nous disions dans notre dernier numéro que parmi les œuvres dues à la charité de Mgr Lartigue il fallait compter la fondation de l'Asile de la Providence et l'Association des Dames de la Charité. Ces deux institutions, homogènes dans leur but et leurs résultats, furent en effet la réalisation de la pensée constante et des projets du vénérable pontife. Et quand on voit de quelle importance est devenu pour l'île et le pays un établissement de ce genre, on sent en son cœur une admiration et une reconnaissance sans bornes pour celui qui en conçut le dessein et pour ceux qui l'ont si heureusement accompli. A peine en effet les premières bases de cette institution sont-elles posées, que déjà elle étend sa bienfaisante influence sur toutes les misères, sur tous les besoins de la classe pauvre et souffrante. Indépendamment des pauvres femmes âgées, des pauvres infirmes qui trouvent asile et protection dans cette maison de refuge depuis plusieurs années, plus de cent pauvres ont reçu cet hiver des secours en vivres et en vêtements dans ce charitable établissement. Tous les lundis la distribution eut lieu sous la di-